

# Coronavirus (COVID-19)

## DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Date : 6 décembre 2021

Nature :  **Recommandations**  Propositions  Présentation  Avis

Sujet : Administration d'une dose de rappel d'un vaccin contre la COVID-19

---

### **Considérant que :**

- Nous avons déjà convenu en novembre dernier, en lien avec les travaux du Comité d'immunisation du Québec (CIQ) sur l'administration d'une dose de rappel, d'offrir une 3<sup>e</sup> dose de vaccin à ARN messenger (ARNm) à toutes les personnes de 80 ans et plus, résidant en CHSLD (public-privés), en RPA, RI et RTF et aux personnes de 70 à 79 ans;
- Le CIQ s'est maintenant prononcé sur le sujet en titre;
- Les éléments suivants ont été soulevés par le CIQ :
  - *L'augmentation de l'incidence de la COVID-19 et des hospitalisations dans différents segments de la population du Québec;*
  - *La probabilité qu'un nouveau pic de cas pourrait survenir après les Fêtes de fin d'année, indépendamment de l'émergence d'un nouveau variant;*
  - *Les données actuellement disponibles indiquent une diminution progressive de la protection contre les infections dans tous les groupes d'âge, alors que la protection contre les formes graves de la COVID-19 et les hospitalisations est encore conservée;*
  - *Une dose de rappel offerte 6 mois ou plus après la dernière dose de l'immunisation primaire apparaît sécuritaire et a le potentiel de restaurer une protection de haut niveau contre les infections causées par les lignées du SRAS-CoV-2 qui circulent de façon majoritaire au Québec;*
  - *Une dose de rappel pourrait également augmenter la protection contre de nouveaux variants;*
  - *Les informations disponibles pour l'instant concernant les effets d'une dose de rappel pour les jeunes âgés de moins de 18 ans sont insuffisantes pour recommander une dose de rappel pour ce groupe;*

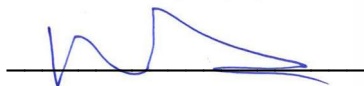
### **Nous recommandons :**

- D'ajouter une offre de dose de rappel avec vaccin à ARN messenger, selon la **séquence** de priorités suivante pour les personnes déjà vaccinées :

- Qui appartiennent au groupe des travailleurs de la santé et des services sociaux en contact ou susceptibles d'être en contact avec les usagers;
  - Qui résident dans des communautés isolées et éloignées;
  - Qui sont âgées de 60 à 69 ans;
  - Qui ont moins de 60 ans, mais qui ont une maladie chronique ou un problème de santé augmentant le risque de complication de la COVID-19, ainsi qu'aux femmes enceintes;
- D'administrer cette dose de rappel, de façon concomitante, aux deux dernières catégories;
  - **D'administrer cette dose de rappel à un intervalle d'au moins 6 mois** depuis la dernière dose de la série primaire, en respectant les indications des différents vaccins;
  - Que la dose de rappel soit ensuite offerte aux autres adultes de 18 à 59 ans, selon l'évaluation de la situation par les autorités gouvernementales;
  - De vous référer au protocole d'immunisation du Québec pour les modalités précises d'administrations, les indications, les précautions et les contre-indications.

Approuvé par le directeur national de santé publique, M. Horacio Arruda, le 6 décembre 2021

Signature :



N/Réf. : 21-SP-00306-56